

L'empereur d'Annam a la jambe fracturée au cours d'une partie de chasse

L'ETAT DU JEUNE SOUVERAIN N'EST PAS GRAVE



S. M. BAO-DAI, empereur d'Annam

Paris, 14 décembre. — Le ministère des Colonies a reçu, mardi matin, un télégramme du gouverneur général Brévié, annonçant que l'empereur d'Annam Bao Dai, a été victime d'une chute alors qu'il chassait le gros gibier, à Chou Me Thuot.

En Allemagne

La construction des fortifications rhénanes touche-t-elle à sa fin ?

Cologne, 14 décembre. — Un certain nombre d'ouvriers employés à la construction des fortifications de Rhénanie reprendront, le 15 décembre, leurs anciennes occupations en Allemagne.

Le Cabinet britannique a tenu sa réunion hebdomadaire

Londres, 14 décembre. — Le Cabinet a tenu, mercredi matin, sa réunion hebdomadaire sous la présidence de M. Neville Chamberlain.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

EFFETS DU DISCOURS DE M. CHAMBERLAIN

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La plupart des journaux soulignent en outre que l'allocation de M. Chamberlain a produit une très bonne impression à Paris et que, suivant l'expression du Lokal Anzeiger « ce discours l'a réconcilié avec la France ».

Omissions italiennes

Rome, 14 décembre. — Si les journaux italiens annoncent, sur plusieurs colonnes, l'important discours prononcé, hier soir, par le ministre Chamberlain, ils ne s'en contentent pas moins de ne donner que des discours que les passages ayant trait aux relations entre le Royaume-Uni et l'Italie. Les autres arguments présentés par le premier britannique ne sont qu'énumérés ou sont passés complètement sous silence. C'est le cas pour la phrase sur l'identité des intérêts de la France et de la Grande-Bretagne.

Ces omissions permettent aux mêmes journaux de parler « d'appréhensions en France pour la douche froide des déclarations aux Communes » et « d'amère déception française ». Ce sont là les sous-titres du « Popolo di Roma », dont le correspondant parisien écrit : « On observe que le premier ministre britannique s'est limité à une simple constatation des faits, mais que le ton sec et laconique de sa déclaration était probablement calculé. »

Et le « Popolo di Roma » parle, d'autre part, de l'apurement des Français devant la prétendue attitude de M. Chamberlain. « Il n'y a, dit-il, qu'une seule conclusion. Si l'Angleterre se refuse à défendre la Tunisie, la défendra-t-elle ? »

En ce qui concerne, enfin, la chronique même du banquet de la presse étrangère de Londres, le correspondant londonien du « Popolo di Roma », ignorant, sans doute, l'absence du docteur Aschmann et des autres invités allemands, déclare au contraire qu'on a beaucoup remarqué « la présence au banquet du docteur Aschmann, chef du bureau de presse allemand à Berlin, et d'ailleurs naturalisé français, M. Nguyen Hu Hao ».

LE MONDE DU TRAVAIL

Le conflit des chaudronniers de Roubaix-Tourcoing

Le Syndicat des métaux (C.G.T.) nous communique :

Une réunion a eu lieu mardi 13 novembre à la Chambre syndicale patronale de la métallurgie pour tenter une conciliation londonienne du « Popolo di Roma », ignorant, sans doute, l'absence du docteur Aschmann et des autres invités allemands, déclare au contraire qu'on a beaucoup remarqué « la présence au banquet du docteur Aschmann, chef du bureau de presse allemand à Berlin, et d'ailleurs naturalisé français, M. Nguyen Hu Hao ».

Les remerciements des élus de l'Union des Artisans de la région du Nord (U.A.R.N.)

Les dix candidats de l'U.A.R.N., élus le dimanche 11 décembre à la Chambre de Métiers du Nord, adressent leurs vifs remerciements aux 4100 électeurs qui leur ont accordé leur confiance.

Le conseil national de la Fédération des mineurs demande le retrait des sanctions prises contre les mineurs à la suite de la grève

Paris, 14 décembre. — Le Conseil national de la Fédération cégétiste des mineurs a ouvert ses travaux mercredi matin, au siège de la C.G.T.

Le Cabinet britannique a tenu sa réunion hebdomadaire

Londres, 14 décembre. — Le Cabinet a tenu, mercredi matin, sa réunion hebdomadaire sous la présidence de M. Neville Chamberlain.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Un duel à la rapière à Montevideo dont Annabella fut la cause involontaire

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Montevideo, 14 décembre. — La célèbre vedette française Annabella a été la cause indirecte d'un duel, à son passage dans la capitale de l'Uruguay.

Les résultats officiels des élections à la Chambre de métiers du Nord

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les résultats officiels ont été proclamés à la Préfecture du Nord le mercredi 14 décembre, à 10 heures.

ARTISANS-MAITRES

1^{re} catégorie. F.A.N.F. : MM. Debarville, 814 voix, 40 ; Dislaire, 807 voix, 40 ; C.G.A.P. : MM. Guldou, 203 voix ; Lesgrand, 208 voix.

2^{de} catégorie. U.A.R.N. : MM. Boda, 1.261 voix, 40 ; Bacoue, 1.261 voix, 40 ; F.A.N.F. : MM. Dumont, 671 voix ; Beutry, 616 voix ; C.G.A.P. : MM. Poullin, 842 voix ; Rota, 825 voix.

3^{de} catégorie. U.A.R.N. : MM. Crépin, 436 voix, 40 ; Malbraque, 436 voix, 40 ; F.A.N.F. : MM. Labrière, 156 voix ; Thiillon, 168 voix ; C.G.A.P. : MM. Constant, 202 voix ; Guillotin, 216 voix.

4^{de} catégorie. U.A.R.N. : MM. Duval, 599 voix, 40 ; Pouillon, 677 voix, 40 ; F.A.N.F. : MM. Simons, 324 voix ; Amelot, 327 voix ; C.G.A.P. : MM. Carlier, 482 voix ; Vanderville, 474 voix.

5^{de} catégorie. U.A.R.N. : MM. Verstraete, 783 voix, 40 ; M. Gielen, 758 voix, 40 ; F.A.N.F. : MM. Dellys, 139 voix ; Desbouvrie, 171 voix ; C.G.A.P. : MM. Natis, 168 voix ; Daparis, 169 voix.

6^{de} catégorie. U.A.R.N. : MM. Behin, 754 voix, 40 ; Simeons, 324 voix ; Amelot, 327 voix ; C.G.A.P. : MM. Carlier, 482 voix ; Vanderville, 474 voix.

7^{de} catégorie. U.A.R.N. : MM. Verstraete, 783 voix, 40 ; M. Gielen, 758 voix, 40 ; F.A.N.F. : MM. Dellys, 139 voix ; Desbouvrie, 171 voix ; C.G.A.P. : MM. Natis, 168 voix ; Daparis, 169 voix.

8^{de} catégorie. U.A.R.N. : MM. Behin, 754 voix, 40 ; Simeons, 324 voix ; Amelot, 327 voix ; C.G.A.P. : MM. Carlier, 482 voix ; Vanderville, 474 voix.

9^{de} catégorie. U.A.R.N. : MM. Verstraete, 783 voix, 40 ; M. Gielen, 758 voix, 40 ; F.A.N.F. : MM. Dellys, 139 voix ; Desbouvrie, 171 voix ; C.G.A.P. : MM. Natis, 168 voix ; Daparis, 169 voix.

10^{de} catégorie. U.A.R.N. : MM. Behin, 754 voix, 40 ; Simeons, 324 voix ; Amelot, 327 voix ; C.G.A.P. : MM. Carlier, 482 voix ; Vanderville, 474 voix.

LE BANQUET

A l'issue de la conférence, se tint le banquet d'adieu présidé par M. Gentin, ministre du Commerce.

LE DISCOURS DE M. DONON

Tout en exprimant les « doléances » du textile au représentant du gouvernement, M. Donon dit alors que, grâce à une situation générale qui exige de longs efforts de recouvrement, retenu surtout tout ce qui doit unir.

LE BANQUET

A l'issue de la conférence, se tint le banquet d'adieu présidé par M. Gentin, ministre du Commerce.

LE DISCOURS DE M. DONON

Tout en exprimant les « doléances » du textile au représentant du gouvernement, M. Donon dit alors que, grâce à une situation générale qui exige de longs efforts de recouvrement, retenu surtout tout ce qui doit unir.

LE BANQUET

A l'issue de la conférence, se tint le banquet d'adieu présidé par M. Gentin, ministre du Commerce.

LE DISCOURS DE M. DONON

Tout en exprimant les « doléances » du textile au représentant du gouvernement, M. Donon dit alors que, grâce à une situation générale qui exige de longs efforts de recouvrement, retenu surtout tout ce qui doit unir.

LE BANQUET

A l'issue de la conférence, se tint le banquet d'adieu présidé par M. Gentin, ministre du Commerce.

LE DISCOURS DE M. DONON

Tout en exprimant les « doléances » du textile au représentant du gouvernement, M. Donon dit alors que, grâce à une situation générale qui exige de longs efforts de recouvrement, retenu surtout tout ce qui doit unir.

LE BANQUET

A l'issue de la conférence, se tint le banquet d'adieu présidé par M. Gentin, ministre du Commerce.

LE DISCOURS DE M. DONON

Tout en exprimant les « doléances » du textile au représentant du gouvernement, M. Donon dit alors que, grâce à une situation générale qui exige de longs efforts de recouvrement, retenu surtout tout ce qui doit unir.

L'Assemblée générale annuelle de l'Union Textile, à Paris

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est une idée d'apaisement, d'union, de travail et de paix qui présida à ces discussions et qui se traduisit par le vote de la motion suivante :

La motion votée

« Les Industriels textiles, considérant que, dans l'œuvre de redressement qui s'impose et dont nul ne conteste l'urgence, les dangers de vous ordres qui menacent le pays exigent des Français un vote unanime de collaborer à la tâche commune ; affirmant indispensable la remise en honneur des notions fondamentales de responsabilité, de solidarité sociale, de travail dans l'ordre et la stabilité, notons avec satisfaction la majorité des travailleurs vus, dans la journée du 30 novembre, de l'Assemblée générale, et :

« Déclare qu'ils entendent mettre tout en œuvre pour promouvoir, dans une atmosphère d'apaisement social, ce renouvellement de l'industrie textile, en accordant au travailleur le droit de participer à la nation tout entière de reprendre dans le monde la place qui lui revient ».

M. Taudière parle de « La profession devant une politique impériale »

L'Assemblée syndicale fut suivie d'une conférence de M. Taudière, député des Deux-Sèvres, vice-président de la Commission des douanes.

Particulièrement compétent pour parler du sujet qu'il avait choisi, la profession d'industriel, M. Taudière ne craignit pas de heurter quelque peu certaines parties de son auditoire en affirmant que le libéralisme, finis d'actualité, n'est plus obligatoire, mais mort depuis que l'économie est presque partout fermée.

La substitution d'un ordre nouveau au régime libéral appelle de profondes réformes de structure.

Ces réformes se présenteront d'abord dans une nouvelle organisation professionnelle.

Si les producteurs sont incapables de se discipliner pour porter leur fardeau, c'est la collectivité qui le prendra. Et ce sera le capitalisme d'Etat.

Cette organisation professionnelle s'impose davantage encore sur le plan de la politique impériale.

L'Empire français existe et il est politiquement bien ordonné ; il ne l'est pas économiquement.

Or, cette économie impériale exige un équilibre entre les productions métropolitaines et coloniales, liaison entre les industries transformatrices et leurs fournisseurs de matières premières.

La profession doit s'organiser pour assurer cet équilibre et cette liaison.

« L'Empire français existe et il est politiquement bien ordonné ; il ne l'est pas économiquement. Or, cette économie impériale exige un équilibre entre les productions métropolitaines et coloniales, liaison entre les industries transformatrices et leurs fournisseurs de matières premières. La profession doit s'organiser pour assurer cet équilibre et cette liaison. »

LE BANQUET

A l'issue de la conférence, se tint le banquet d'adieu présidé par M. Gentin, ministre du Commerce.

LE DISCOURS DE M. DONON

Tout en exprimant les « doléances » du textile au représentant du gouvernement, M. Donon dit alors que, grâce à une situation générale qui exige de longs efforts de recouvrement, retenu surtout tout ce qui doit unir.

LE BANQUET

A l'issue de la conférence, se tint le banquet d'adieu présidé par M. Gentin, ministre du Commerce.

LE DISCOURS DE M. DONON

Tout en exprimant les « doléances » du textile au représentant du gouvernement, M. Donon dit alors que, grâce à une situation générale qui exige de longs efforts de recouvrement, retenu surtout tout ce qui doit unir.

LE BANQUET

A l'issue de la conférence, se tint le banquet d'adieu présidé par M. Gentin, ministre du Commerce.

LE DISCOURS DE M. DONON

Tout en exprimant les « doléances » du textile au représentant du gouvernement, M. Donon dit alors que, grâce à une situation générale qui exige de longs efforts de recouvrement, retenu surtout tout ce qui doit unir.

LE BANQUET

A l'issue de la conférence, se tint le banquet d'adieu présidé par M. Gentin, ministre du Commerce.

LE DISCOURS DE M. DONON

Tout en exprimant les « doléances » du textile au représentant du gouvernement, M. Donon dit alors que, grâce à une situation générale qui exige de longs efforts de recouvrement, retenu surtout tout ce qui doit unir.

CARNE

Naissances

M. et M^{me} Gabriel Desobres-Barrois sont heureux de vous annoncer la naissance de leur fils Patrick.

M. et M^{me} Pierre Tiberghien-Toulemont sont heureux de vous annoncer la naissance et le baptême de leur fils, Damien.

Le Docteur et Madame Delegrange vous annoncent la naissance de leur fille, Marie-Monique.

Par modification aux prescriptions antérieures, les propriétaires d'animaux et de véhicules réquisitionnés au cours de la période de tension de septembre-octobre 1938 qui avaient renoncé par écrit, à tout indémnité, en renonçant soit à leur animal, soit leur véhicule hippomobile ou automobile, seront néanmoins indemnisés de la privation de jouissance, au même titre que les autres, et sur demande de leur part.

La renonciation des propriétaires en cause n'est pas plus interprétée que comme visant seulement le dédommagement éventuel d'une dépréciation de leur animal ou de leur véhicule, il leur sera par contre, attribué aucune indemnité à ce titre.

L'attribution d'une indemnité de dépréciation ne pourrait être envisagée que dans le cas où des animaux repris par leurs propriétaires, seraient morts ou tombés gravement malades peu de temps après leur restitution ; les cas de cette nature devront être également signalés, par les propriétaires intéressés, aux autorités militaires qui ont reçu leur déclaration de renonciation, pour être soumis à une commission supérieure régionale.

Les cartes de renonciation seront contrôlées par l'autorité militaire et l'attention de leurs signataires est attirée sur le fait que les restitutions ainsi révisées ne sauraient, en aucun cas, être génératrices de droit à leur égard.

Aucune réclamation ne sera recevable sur ces différentes questions après le 31 décembre 1938.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Armentières, appartenant à Bois-Colombes, qui avait quitté le domicile conjugal le 25 novembre. Il s'agit d'un suicide dû à la neurasthénie.

La police d'Armentières est parvenue à identifier l'auteur des cadavres d'un chien et d'un chat, qui ont été retrouvés le 12 décembre, dans le quartier de la Seine à Armentières. Il s'agit de M. Louis Vieux, 48 ans, chef d'équipe dans une usine d'Ar